



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2698

OBJET

**Approbation de constitution d'une Commission pour refonte des statuts
du SMDEA**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de décembre de 17 h 00 à 19 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Présents : Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL

Excusés : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Francis MAGDALOU,

Absents : Henri BENABENT, Christian LOUBET

Procurations : Raymond BERDOU donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Marc SANCHEZ
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Jacques ESCANDE

Secrétaire de séance : Elisabeth CLAIN

Considérant que le SMDEA a été fondé en 2005 autour de missions en matière d'eau et d'assainissement et selon un principe de représentativité territoriale.

Considérant qu'en 2005 l'état du droit considérait qu'un Syndicat Mixte Ouvert pouvait disposer de ses statuts en matière de représentation, de fonctionnement et d'organisation institutionnelle. Aujourd'hui, la jurisprudence tend à recourir au droit commun de plus en plus largement.

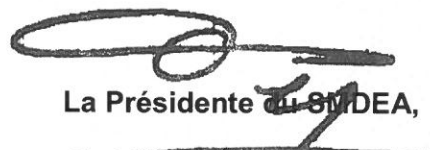
Considérant qu'une nécessaire évolution des références juridiques des statuts du SMDEA, des difficultés de fonctionnement institutionnel ainsi que l'échéance de prise de compétence par les intercommunalités au 1^{er} janvier 2026, nous amènent à porter une réflexion sur une évolution statutaire du SMDEA.

Considérant la nécessité de procéder à ce travail préparatif de manière collaborative dès le premier trimestre 2024, une commission dédiée doit être constituée avec pour principe une représentation de trois personnes par EPCI avec pour président Monsieur Jérôme BLASQUEZ, premier vice-président du SMDEA.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Ladite création de commission autour de la refonte des statuts du SMDEA


La Présidente du SMDEA,
Christine TEQUI